



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Dix-neuvième session

2-13 mai 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application

2010-2011 – session d'examen

Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013 de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales

Note du Secrétariat

1. Le projet de programme de travail dans le domaine du développement durable pour l'exercice biennal 2012-2013, qui figure dans les annexes I et II à la présente note, est présenté à la Commission sur le développement durable pour examen, conformément au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8).
2. Dans sa résolution 65/244, l'Assemblée générale a approuvé le plan-programme biennal pour la période 2012-2013, qui reprend les éléments du texte explicatif, à savoir les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du sous-programme « Développement durable » (annexe I). Il comprend aussi un projet de programme d'appui au processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (annexe II), qui constitue une activité ponctuelle décidée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/236.
3. Le projet de programme de travail, qui figure dans les annexes à la présente note, comprend, en plus du texte explicatif, la liste des produits formulés dans le cadre du sous-programme 4 (Développement durable) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan-programme biennal pour la période 2012-2013.
4. La Commission est invitée à prendre note du texte explicatif du programme et à examiner les produits prévus devant figurer dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, qui sera soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

* E/CN.17/2011/1.



Annexe I

Projet de programme de travail de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales pour l'exercice biennal 2012-2013

Le sous-programme relève de la Division du développement durable.

Objectif de l'Organisation : Hâter la réalisation des objectifs de développement durable et des engagements pris en la matière, conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, dont le Sommet mondial pour le développement durable

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Débat effectif et consensus des États Membres sur les principaux enjeux du développement durable et sur les dossiers prioritaires du programme de travail pluriannuel, de façon à progresser dans la réalisation des objectifs fixés dans les domaines des forêts, de la biodiversité, de la biotechnologie, du tourisme et des montagnes

b) Meilleure disponibilité de l'information et des connaissances sur les options de politique générale, les mesures pratiques et les initiatives concrètes requises pour l'adoption et la réalisation du développement durable aux niveaux local, national, régional et international

a) Nombre accru d'États Membres se déclarant satisfaits du soutien et des services fournis aux mécanismes intergouvernementaux, notamment aux activités relatives à la recherche d'un consensus, au fonctionnement du Bureau de la Commission du développement durable, au Salon du partenariat de ladite commission, au Centre de formation et à la participation des grands groupes

b) i) Nombre accru de contributions des États Membres aux bases de données sur les études de cas, les partenariats, les pratiques de référence et les enseignements tirés de l'expérience
ii) Nombre accru de consultations et de téléchargements enregistrés sur le site Web de la Division du développement durable en vue d'avoir accès à des documents pertinents tels que rapports du Secrétaire général, documents de référence, déclarations, notes d'orientation et rapports sur les grandes tendances

- | | |
|--|---|
| <p>c) Renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles des pays en développement ou en transition en matière d'application de plans et de stratégies nationales de développement durable dans les domaines de l'énergie, des ressources en eau et des ressources naturelles, ainsi que de la consommation et de la production durables</p> | <p>c) i) Nombre accru de pays estimant que les services consultatifs, de coopération technique et de renforcement des capacités dont ils bénéficient les aident à atteindre leurs objectifs de développement durable</p> <p>ii) Nombre accru d'agents nationaux formés, et donc amélioration des connaissances et des compétences</p> |
|--|---|
-

Stratégie

La stratégie d'exécution consistera à :

- a) Promouvoir l'efficacité, la cohérence et la coordination dans la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial du programme de l'ONU en matière de développement durable, notamment Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ainsi que le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre de ce programme d'action, en s'attachant plus particulièrement à ce que les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable soient mieux pris en compte, grâce notamment à des stratégies nationales de développement durable;
- b) Fournir un appui technique effectif, notamment en matière de formulation et d'analyse des politiques, aux mécanismes intergouvernementaux, en particulier à la Commission du développement durable et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra au Brésil en 2012;
- c) Appuyer de manière concertée et cohérente les activités interinstitutionnelles menées à l'échelle du système aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable;
- d) Fournir aux États Membres qui en feront la demande, notamment aux petits États insulaires en développement, des services techniques et des conseils de politique générale pour renforcer leur capacité d'établir, d'appliquer, de suivre et d'évaluer des stratégies nationales de développement durable et des plans d'action pour la consommation et la production durables, ainsi que des mesures et des stratégies de gestion de leurs ressources en eau et en énergie et d'intervention face aux changements climatiques, et leur capacité de mettre en place des systèmes efficaces d'information, de suivi, d'examen et d'établissement de rapports aux niveaux national et régional;
- e) Renforcer la coopération avec les grands groupes et trouver de nouvelles possibilités de les associer plus étroitement aux activités menées par l'ONU dans le domaine du développement durable;
- f) Analyser et évaluer en profondeur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment les enseignements tirés

de l'expérience, les pratiques de référence et les nouveaux problèmes, et procéder à une analyse intersectorielle du développement durable portant sur l'économie, l'énergie, les changements climatiques, l'eau et les ressources naturelles;

g) Administrer des sites Web et des bases de données consacrés au développement durable dans une optique de transparence, de convivialité et d'accessibilité croissantes;

h) Communiquer à la Commission du développement durable et aux États Membres des informations et des rapports succincts sur les partenariats au service du développement durable.

Facteurs externes

Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés et concrétiser les réalisations escomptées, si les gouvernements, les institutions internationales, le système des Nations Unies et les autres parties prenantes accordent la priorité à la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et autres engagements pris au Sommet mondial pour le développement durable et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit se tenir au Brésil en 2012, devraient également avoir des conséquences sur le programme de travail de la Division et sa mise en œuvre.

Produits et activités

Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

a) Services aux organes intergouvernementaux et organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Services fonctionnels pour les réunions :

a. Séances et consultations officielles de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires : séances de la Deuxième Commission, y compris les consultations officielles (40);

b. Séances et consultations officielles du Conseil économique et social et de ses organes de session : Séances du Conseil (8); consultations officielles du Conseil (18);

c. Séances et consultations officielles de la Commission du développement durable et de son Bureau : réunions de la Commission et des comités de rédaction pendant les sessions (90); réunions du Bureau de la Commission et consultations officielles connexes (10);

ii) Documentation à l'intention des organes délibérants :

a. Assemblée générale : 7 rapports sur les questions suivantes : suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2); suite donnée à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en

développement (2); Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », 2005-2015 (1); sources d'énergie nouvelles et renouvelables (1); Année internationale de l'énergie durable pour tous (1);

b. Conseil économique et social : rapport de la Commission du développement durable (1);

c. Commission du développement durable : rapport d'ensemble sur les progrès accomplis dans la réalisation du développement durable : examen de la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg (1); rapport sur l'examen des forêts, de la biodiversité, de la biotechnologie, du tourisme, des montagnes et leurs interrelations (6); rapport sur les partenariats au service du développement durable (1); documents établis par les grands groupes à l'intention de la Commission du développement durable (10); documents d'information sur les questions à inscrire au programme de travail de la Commission pour l'exercice biennal 2012-2013 (5); rapport sur l'examen de la suite donnée à la Stratégie de Maurice, en particulier sur le module thématique devant être examiné par la Commission du développement durable (1); rapports sur les réunions régionales consacrées à la mise en œuvre (5); notes sur les réunions du Bureau de la Commission (10); rapport à la Commission sur le programme de travail et le cadre stratégique de la Division du développement durable (1);

iii) Autres services :

Groupes spéciaux d'experts : réunion du Groupe d'experts sur la compensation des émissions de carbone et la durabilité du tourisme : tendances, problèmes et perspectives (2012); réunion du Groupe d'experts sur les nouvelles tendances et questions en biotechnologie marine (2012); réunion du Groupe d'experts sur l'interface entre les stratégies nationales de développement durable et les stratégies nationales de développement de la statistique pour adapter les objectifs du Millénaire pour le développement aux petits États insulaires en développement (2013); réunion du Groupe d'experts sur les profils de pays des petits États insulaires en développement en termes de vulnérabilité-résilience (2013); réunion du Groupe d'experts sur les indicateurs du développement durable, les mesures et les bases de données (automne 2013); réunion du Groupe d'experts sur l'accès à l'énergie (printemps 2013); réunion-séminaire du Groupe d'experts sur les montagnes (2013); réunion-séminaire du Groupe d'experts sur les partenariats pour le développement durable (2013); réunion du Groupe d'experts sur les méthodes novatrices procurant des avantages mutuels : forêts, biodiversité et changement climatique (2013);

b) Autres activités fonctionnelles

i) Publications en série prescrites : *Sustainable Development Innovation Briefs* (8); *Forum sur les ressources naturelles* (publication trimestrielle) (8);

ii) Publications en série facultatives : néant;

iii) Publications ponctuelles prescrites : *Trends in Sustainable Development* : forêts, biodiversité, biotechnologie, tourisme, montagnes (1);

iv) Publications ponctuelles facultatives : la compensation des émissions de carbone et la durabilité du tourisme : tendances, problèmes et perspectives (1); nouvelles tendances et questions en biotechnologie marine (1);

v) Brochures, tracts, fiches documentaires, planches murales et dossiers d'information : dossiers de presse/d'information sur la vingtième session de la Commission du développement durable (1), brochure sur les partenariats (1) et brochure sur les grands groupes (1);

vi) Manifestations spéciales : forums des partenariats, centres de formation et manifestations organisées en marge de la vingtième session de la Commission du développement durable (5);

vii) Documentation technique à l'intention des utilisateurs extérieurs : site Web du Processus de Marrakech sur le site de la Division du développement durable (1); gestion et mise à jour des bases de données sur les partenariats, les grands groupes et les données nationales (1); gestion et mise à jour des bases de données des programmes de consommation et de production durables sur le site Web du Processus de Marrakech (1); gestion et mise à jour de la base de données sur les études de cas de la Commission du développement durable (1); gestion, mise à jour et enrichissement constants du site Web de la Division du développement durable (2); gestion et mise à jour de la base de données de données nationales, et notamment de la carte mondiale en ligne des stratégies nationales de développement durable (1); gestion et mise à jour du Réseau des petits États insulaires en développement (1); gestion et mise à jour du site Web Climate Change in Latin America and the Caribbean (1); gestion et mise à jour du site Web UN-Energy (1); gestion et mise à jour du site Web de l'Année internationale de l'assainissement (1);

viii) Organisation de réunions et activités du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et/ou interinstitutions : réunions interinstitutions de coordination des travaux des Nations Unies dans le domaine du développement durable : i) ONU-eau (4); ii) ONU-énergie (4); et iii) questions relatives à ONU-océans (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs sur demande des gouvernements : à la demande des gouvernements concernés et en coopération avec les organismes des Nations Unies et les commissions régionales de l'Organisation, des services consultatifs d'experts seront fournis aux pays en développement, aux petits États insulaires en développement et aux pays en transition souhaitant acquérir des capacités nouvelles ou supplémentaires dans des domaines comme les stratégies nationales de développement durable, l'économie verte et l'élimination de la pauvreté, les indicateurs du développement durable, l'appui à la création de partenariats pour le développement durable, le renforcement des institutions et l'appui aux processus de consultations multipartites favorisant le développement durable et l'énergie au service du développement durable, une place importante étant accordée à l'utilisation rationnelle de l'énergie, à l'accès à l'énergie, aux stratégies énergétiques face aux changements climatiques, aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables et aux techniques avancées de conversion des combustibles fossiles, ainsi,

notamment, qu'à l'exploitation des ressources naturelles, y compris la gestion de l'eau;

ii) Cours, séminaires et ateliers de formation : organisation de séminaires et d'ateliers de formation pour et avec les décideurs des pays en développement, des petits États insulaires en développement et des pays en transition, afin de renforcer les compétences nationales dans tous les domaines du développement durable;

iii) Projets opérationnels : prestation de services techniques aux États Membres dans le cadre des projets nationaux, régionaux et interrégionaux de coopération technique et réalisation de projets de renforcement des capacités en matière de développement durable grâce à la mobilisation de toutes les sources de financement.

Annexe II

Projet de programme de travail préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Le sous-programme relève de la Division du développement durable.

Objectif de l'Organisation : Hâter la réalisation des objectifs de développement durable et des engagements pris en la matière, conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, dont le Sommet mondial pour le développement durable

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

<p>a) Débat effectif et consensus des États Membres sur les principaux enjeux du développement durable et sur les dossiers prioritaires du programme de travail pluriannuel, de façon à progresser dans la réalisation des objectifs fixés dans les domaines des forêts, de la biodiversité, de la biotechnologie, du tourisme et des montagnes</p>	<p>a) Nombre accru d'États Membres se déclarant satisfaits du soutien et des services fournis aux mécanismes intergouvernementaux, notamment aux activités relatives à la recherche d'un consensus, au fonctionnement du Bureau de la Commission du développement durable, au Salon du partenariat de ladite commission, au Centre de formation et à la participation des grands groupes</p>
<p>b) Meilleure disponibilité de l'information et des connaissances sur les options de politique générale, les mesures pratiques et les initiatives concrètes requises pour l'adoption et la réalisation du développement durable aux niveaux local, national, régional et international</p>	<p>b) i) Nombre accru de contributions des États Membres aux bases de données sur les études de cas, les partenariats, les pratiques de référence et les enseignements tirés de l'expérience</p> <p>ii) Nombre accru de consultations et de téléchargements enregistrés sur le site Web de la Division du développement durable en vue d'avoir accès à des documents pertinents tels que rapports du Secrétaire général, documents de référence, déclarations, notes d'orientation et rapports sur les grandes tendances</p>
<p>c) Renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles des pays en développement ou en transition en matière d'application de plans et de stratégies nationales de développement durable dans les domaines de l'énergie, des ressources en eau et des ressources naturelles, ainsi que de la consommation et de la production durables</p>	<p>c) i) Nombre accru de pays estimant que les services consultatifs, de coopération technique et de renforcement des capacités dont ils bénéficient les aident à atteindre leurs objectifs de développement durable</p> <p>ii) Nombre accru du nombre d'agents nationaux formés, et donc amélioration des connaissances et des compétences</p>

Stratégie

La stratégie d'exécution consistera à :

a) Promouvoir l'efficacité, la cohérence et la coordination dans la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial du programme de l'ONU en matière de développement durable, notamment Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ainsi que le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre de ce programme d'action, en s'attachant plus particulièrement à ce que les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable soient mieux pris en compte, grâce notamment à des stratégies nationales de développement durable;

b) Fournir un appui technique effectif, notamment en matière de formulation et d'analyse des politiques, aux mécanismes intergouvernementaux, en particulier à la Commission du développement durable et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra au Brésil en 2012;

c) Appuyer de manière concertée et cohérente les activités interinstitutionnelles menées à l'échelle du système aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable;

d) Fournir aux États Membres qui en feront la demande, notamment aux petits États insulaires en développement, des services techniques et des conseils de politique générale pour renforcer leur capacité d'établir, d'appliquer, de suivre et d'évaluer des stratégies nationales de développement durable et des plans d'action pour la consommation et la production durables, ainsi que des mesures et des stratégies de gestion de leurs ressources en eau et en énergie et d'intervention face aux changements climatiques, et leur capacité de mettre en place des systèmes efficaces d'information, de suivi, d'examen et d'établissement de rapports aux niveaux national et régional;

e) Renforcer la coopération avec les grands groupes et trouver de nouvelles possibilités de les associer plus étroitement aux activités menées par l'ONU dans le domaine du développement durable;

f) Analyser et évaluer en profondeur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment les enseignements tirés de l'expérience, les pratiques de référence et les nouveaux problèmes, et procéder à une analyse intersectorielle du développement durable portant sur l'économie, l'énergie, les changements climatiques, l'eau et les ressources naturelles;

g) Administrer des sites Web et des bases de données consacrés au développement durable dans une optique de transparence, de convivialité et d'accessibilité croissantes;

h) Communiquer à la Commission du développement durable et aux États Membres des informations et des rapports succincts sur les partenariats au service du développement durable.

Facteurs externes

Les objectifs du sous-programme seront atteints et les réalisations escomptées obtenues si les gouvernements, les institutions internationales, le système des Nations Unies et les autres parties concernées accordent une priorité aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et à la Conférence elle-même, et s'attachent notamment à promouvoir les objectifs fixés et à parvenir à un consensus sur les thèmes dont elle doit traiter. Le résultat de la conférence, qui doit se tenir au Brésil en 2012, devrait également avoir des incidences sur le programme de travail de la Division et son exécution.

Produits/activités

Durant l'exercice biennal 2012-2013, les produits ci-après seront exécutés au titre de l'appui fonctionnel et logistique fourni dans le cadre des responsabilités exercées par la Division en tant que secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable :

a) Services aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Services fonctionnels pour les réunions :

Réunions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et consultations officielles : réunions du comité préparatoire de la Conférence; réunions intersessions et Conférence proprement dite (14); réunions du bureau de la Conférence (6); consultations régionales et sous-régionales (7);

ii) Documentation à l'intention des organes délibérants :

a. Assemblée générale : rapport sur les travaux de la troisième réunion intersessions (1); rapport sur les travaux de la troisième réunion du comité préparatoire (1); rapport sur les travaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (1);

b. Conférence des Nations Unies sur le développement durable : rapport du Secrétaire général pour la troisième réunion intersessions (1), rapport du Secrétaire général pour la troisième réunion du comité préparatoire (1), rapport du Secrétaire général sur les travaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2); rapports de synthèse (2);

iii) Autres services :

Groupes spéciaux d'experts : réunion du Groupe d'experts sur l'écoresponsabilité et l'économie verte au sujet des possibilités qui s'offrent aux petits États insulaires en développement (2012); réunion du Groupe d'experts sur les nouvelles stratégies de croissance pour une économie verte (2012); réunion du Groupe d'experts sur le rôle des véhicules électriques dans les systèmes de transport durable au service d'une économie verte (2012); réunion du Groupe d'experts sur les politiques budgétaires favorisant une économie verte dans le cadre du développement durable (2012); réunion du Groupe d'experts sur le cadre institutionnel du développement durable (2012); réunion

du Groupe d'experts sur l'évaluation de la modélisation du développement durable à long terme (2012);

b) Autres activités de fond :

i) Publications ponctuelles prescrites : notes de synthèse et d'information sur les thèmes et objectifs de la Conférence (6);

ii) Publications ponctuelles facultatives : *L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté* (1); *Économie verte : stratégies de lutte contre les changements climatiques* (1); *Chantier du développement durable : les nouveaux enjeux* (3);

iii) Brochures, plaquettes, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation : brochure sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (1); dossiers de presse/pochettes de documentation sur la Conférence (1); brochure sur les partenariats (1); brochure sur les grands groupes (1);

iv) Manifestations spéciales : forums des partenariats, centres de formation et manifestations organisées en marge de la Conférence des Nations Unie sur le développement durable;

v) Documentation technique à l'usage des utilisateurs extérieurs : gestion et tenue à jour du site Web de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pour 2012 (1);

Organisation de réunions et autres activités interinstitutions et interservices :

Réunions élargies de coordination et de collaboration interinstitutions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales à l'appui de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, avec notamment les fonds et programmes des Nations Unies, les organismes spécialisés, les commissions régionales et les secrétariats de conventions (6); réunions de l'équipe spéciale du Département des affaires économiques et sociales avec la participation de tous les directeurs de division du Département, les conseillers spéciaux du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et les coordonnateurs exécutifs (6); réunions de la troïka de la Conférence avec notamment le Secrétaire général adjoint (M. Sha) et les chefs du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement en leur qualité de présidents du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Groupe de la gestion de l'environnement (8); équipe spéciale interdépartementale de soutien logistique, avec la participation des bureaux et départements compétents (5);

c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs sur demande des gouvernements : à la demande des gouvernements concernés et en coopération avec les organismes des Nations Unies et les commissions régionales de l'Organisation, des services consultatifs d'experts seront fournis aux pays en développement pour préparer la Conférence des Nations Unies sur le développement durable aux niveaux national, sous-régional, régional et international et pour concevoir et mettre en œuvre des plans d'action et des mesures donnant suite aux décisions de la Conférence;

ii) Cours, séminaires et ateliers de formation : organisation de séminaires et d'ateliers de formation pour et avec les décideurs des pays en développement, des petits États insulaires en développement et des pays en transition, afin de renforcer les compétences nationales dans les domaines liés aux thèmes et objectifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;

iii) Projets opérationnels : prestation de services techniques aux États Membres dans le cadre des projets nationaux, régionaux et interrégionaux de coopération technique et réalisation de projets de renforcement des capacités liés aux thèmes et objectifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et financés par les différentes sources de financement.
